

TROIS CLÉS **POUR COMPRENDRE**

La grève dure des avocats

Les avocats multiplient les actions pour se faire entendre du gouvernement contre la réforme des retraites

Engagé depuis le 7 janvier dans une grève dure reductible contre la réforme des retraites, le barreau de Bordeaux compte 1 734 avocats et 588 cabinets individuels.

1 Un régime autonome et excédentaire

Les avocats ne bénéficient pas d'un régime spécial. Ils ont un régime autonome, excédentaire, qui contribue déjà à la solidarité nationale à hauteur de 100 millions d'euros par an. La réforme des retraites prévoit une intégration au régime universel, un doublement des cotisations de 14 à 28 % et une baisse de la pension minimum de 1 400 à 1 000 euros. « Nous sommes d'autant plus en colère qu'en 1948, on n'a pas voulu de nous dans le régime général », rappelle M^{me} Nathalie Noël, présidente de l'Institut de défense pénale. « On nous a dit de nous débrouiller. Alors qu'on nous laisse tranquille. »

2 Les petits cabinets les plus menacés de faillite

« Cela aura un impact fatal sur ceux qui ont un revenu inférieur à 40 000 euros par an, soit environ 30 % des cabinets, qui œuvrent majoritairement dans le secteur aidé », poursuit la présidente de l'IDP. Impossible alors de compenser le



Lundi devant la cour d'appel, robes noires et blouses blanches faisaient cause commune PHOTO THIERRY DAVID

manque à gagner par une hausse des honoraires pour des justiciables en situation de vulnérabilité et de précarité qui bénéficient de l'aide juridictionnelle réglementée.

3 Une grève à la fois historique et inédite

« Il n'y a pas un ou deux barreaux mobilisés mais les 164 », explique M^{me} Nathalie Noël, qui se réjouit du regain d'unité et de solidarité dans les rangs des avocats. Tous les moyens sont bons pour alerter l'opinion, faire du bruit et se faire entendre du gouvernement. Les demandes de renvoi systématique des procès y compris quand la liberté est en jeu, l'arrêt des désignations par le bâtonnier, le don du sang pour « se soigner soi-même

sans attendre la réforme », l'accrochage des robes aux grilles du palais, les chants choraux entamés sur les marches du palais, la haie d'honneur dos tourné lors de l'audience solennelle de rentrée de la cour d'appel, le lobbying parlementaire, et désormais la défense collective, massive testée avec succès pour les rétentions administratives depuis deux semaines et hier en comparutions immédiates. A force, les avocats usent le parquet. Et les juges. Hier, face à une défense collective, le président a mis sa décision en délibéré. Sans même avoir attendu les réquisitions et les plaidoiries ! Un déni de justice pour les avocats sommés de quitter la salle.

Florence Moreau